



KELEIER TRELEZ NOUVELLES DE TREFLEZ

30 juillet 2015

N° 1671

MEMENTO

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES (soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43

Taxi Abiven : 02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64

MAIRIE : Tél : 02 98 61 45 72

courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE

Adresse : www.mairie-treflez.fr

Bibliothèque : mercredi de 13h30 à 14h30, vendredi de 16h45 à 18h45, dimanche de 10h30 à 12h00

Pierre LELONG, ancien ministre, ancien maire de Tréflé, remettra la médaille d'honneur communale pour leur dévouement au service de la commune à

- Monsieur François ANDRE, maire de Tréflé
- Monsieur Pierre PINVIDIC, conseiller municipal depuis 1977
- Madame Jocelyne PINVIDIC, secrétaire générale

Vendredi 31 juillet 2015, à 18 heures, à la Maison du Temps Libre.

Monsieur le Maire de Tréflé remettra également la médaille de la commune de Tréflé à

- Pierre LELONG, ancien maire de Tréflé, pour son dévouement au service de la commune
- Madame Catherine BECHADE, pour ses actions de bénévolat au service des associations tréfléziennes.

CLUB DES AINES

LE CLUB EST FERME JUSQU'AU 1er SEPTEMBRE.

GERARD JAFFRES EN CONCERT A TREFLEZ

LE 8 AOUT 2015 à 20 h 30, à la salle omnisports

Réservation au 06 07 86 45 08 ou 02 98 21 08 98.

Prix des places 10 € sur réservation et 12 € sur place.

Organisé par le VSL.



PERMANENCE DES ELUS

François ANDRE, Maire, reçoit sur rendez-vous tous les vendredis de 17 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous à la mairie.

Malou FAVRET, adjointe aux affaires sociales, reçoit sur rendez-vous le jeudi de 17 h à 18 h. Prendre rendez-vous à la mairie.

HORAIRE

MAIRIE : ouverte tous les matins de 9 h à 12 h du lundi au samedi.

AGENCE POSTALE : ouverte tous les matins de 9 h à 11 h 30 du lundi au samedi.

BENNE A VEGETAUX :

Du 27/07 au 03 /08 à la Gare.

Du 03 au 10 août au Bourg (parking de la salle omnisports).

MA RUCHE : JE LA DÉCLARE !



La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1ère ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de Maitrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre loque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiologie du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe, le petit coléoptère des ruches est détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pouvoir visiter tous les ruchers du secteur.

Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

Par Internet sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées. Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

Ma déclaration 2015?

A réaliser au plus vite par formulaire papier auprès de votre GDS avant le 31 Octobre 2015.

Ma déclaration 2016?

A réaliser si possible sur le site entre le 1er novembre 2015 et le 28 février 2016.

BAR AR MENEZ 02 98 61 42 83 Fermé le lundi sauf férié Horaire d'ouverture : du mardi au jeudi 8:30- 14:00 et 16:00- 20:30, vendredi 8:30-14:00 et 16:00- 01:00, samedi 8:30 journée continue, dimanche et férié 10:30- 14 et 17:30- 22:00.

MOULES FRITES tous les mercredis de l'été. Réservation pour le mardi soir

LE SALON - COIFFURE MIXTE 02 98 79 71 68

Horaires : mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 13h30- 18h Vendredi : 9h-18h30 Samedi : 8h30-17h.

Le Salon est fermé pour congés. Reprise le 11/08 à 9 h.

DEP'ANN COUTURE - A VOTRE SERVICE

Pour tous travaux sur textile : couture, retouche, création... N'hésitez pas à contacter le 06 47 87 71 30 ou le 02 98 78 21 84 .

**FERMETURE LE LUNDI et SAMEDI APRES-MIDI
CONGES DU 04 AU 17/08 INCLUS.**

VOTRE MARCHÉ , La Gare Tréfléz, Plats du jour pour la semaine (réalisés par Véronique) Du 3 au 9 août

Mardi → rôti de porc

Mercredi → salades froides

Vendredi → dos de cabillaud aux petits légumes

Samedi → coquilles macédoine-saumon

Dimanche → poulet rôti

Pensez à réserver au 02.98.61.45.37

Magasin ouvert tous les jours sauf le lundi 7h45—12h30/ 15h30– 19h.

Samedi 8 h-12h30/15h30-18h30 Dimanche 8h-12h.

Livraison à domicile - retrait d'argent CMB possible.

Beg ar Vill: vente de moules de corde de pleine mer et autres produits de la mer le Jeudi matin et le Dimanche matin à Kerlouan et le Samedi matin à Plounéour Trez. Viviers ouverts tous les jours à Landéda du Lundi au Dimanche. N'hésitez pas à nous appeler au 02 98 04 93 31 pour de plus amples renseignements.

PETITES ANNONCES

A vendre goémon noir : l'association des goémoniers de Plounéour-Trez vend 4 dromes de goémon noir (1 drome = 12 tonnes). Tarif : 150 € la drome. Goémon a retiré le lundi 3 août à Kérurus. Contacter Fabien Buors au 06 45 64 77 63.

Informations paroissiales :

La messe du samedi 22 août à 18h sera dite à la mémoire de Bertrand LE GALL

LA MAISON DU TOUTOU (Toilettage pour chiens et chats) Blandine CAM bichonne vos fidèles compagnons à sa nouvelle adresse : 9, Pen ar Menez (route de Tréfléz) à Plouider, sur rendez-vous au 02 98 21 07 15.

Goulven

Feu des 7 clochers

colline de Lidinoc

Le 31 Juillet, à partir de 19h

Sculpture de feu, musique, chant
grillades et buvette

Au profit de l'association :

« Amitié Madagascar Bretagne »



Venez partager un moment convivial !
Accès gratuit

Communauté de Communes de la Baie du Kernic

Parc d'activités de Kerhall - 29233 CLEDER

☎ 02.98.69.44.54. - Fax : 02.98.69.40.42.

Services administratifs de la C.C de la Baie du Kernic :

02.98.69.44.54 - accueil@ccb.org

Informations intercommunales

L'accueil de la Communauté de Communes de la Baie du Kernic à Kerhall à CLEDER est ouvert:

du lundi au jeudi de 9 h à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9 h à 12h00 - fermé au public le vendredi après-midi (permanence téléphonique de 13h30 à 16h30).

Déchets : mise en service des colonnes semi-enterrées

Les résidents de la Communauté de Communes de la Baie du Kernic peuvent dès à présent utiliser les colonnes semi-enterrées pour le dépôt des déchets ménagers. Les colonnes sont libres d'accès, c'est-à-dire qu'aucun badge n'est nécessaire pour l'ouverture des capots.

Attention !!! seuls les sacs poubelles de 30 et 50 litres sont acceptés!!! Ceux de 100 litres ne passent pas dans le conduit.

3 codes couleur existent:

*le bordeaux : pour les ordures ménagères (qui doivent obligatoirement être mises en sac)

*le vert : pour le verre

*le jaune : pour le recyclable (papier et bouteilles en plastique)

Par ailleurs, les usagers peuvent continuer à utiliser leur container individuel.

Un doute? N'hésitez pas à consulter les affichettes apposées sur le couvercle de chaque colonne. Ou contactez la Communauté de Communes au : 02.98.69.44.54

La liste des Eco-points avec colonnes semi-enterrées est également consultable sur www.ccbk.org

Musée du coquillage - BRIGODOU

Brignogan-Plages : "Prochaine sortie « à la découverte des algues », le 03/08 : les trois heures de découvertes sur l'estran, d'apprentissage culinaire et de dégustation se terminent par la visite du musée.

Sur réservation : 02 98 83 51 35 ou 06 31 90 07 73 ou bri-goudou@aliceadsl.fr ou au musée. Tarif : 10 € (enfant - 12 ans 1/2 tarif).

Pêche étonnante : la laisse de mer !

Cette année le musée du coquillage et autres animaux marins de Brignogan-Plages vous propose une nouvelle activité : des microscopes vous permettent de voir l'infiniment petit, récolté chaque matin dans la laisse de mer : plumes d'oiseaux marins, algues, sable, plancton, spirorbes, micro-coquillages... La liste évolue chaque jour. Dans un décor agréable et ludique, vous découvrez également les animaux de l'estran et leur mode de vie : mollusques, crustacés, échinodermes... Visite commentée gratuite selon disponibilité (1h/1h30). Entrée 2€, enfant 1€. Ouvert de 11h à 12h30 et de 15h à 18h30 - Fermeture le dimanche.

Université du temps libre – Conférence jeudi 6 août:

L'aventure des bretonnismes, par Hervé Lossec, auteur du livre. Cinéma Even, rue Alsace-Lorraine, Lesneven, 17 h. Conférence ouverte à tous, entrée gratuite.

La **société de chasse La Capucine, Lesneven**, organise le 2 août 2015 au parc de la Maison d'Accueil à Lesneven une foire aux chiens –petits animaux, foire aux oiseaux, foire aux puces. Animé par des chants marins. Restauration rapide sur place. Réservation 02 98 83 01 47 ou 06 34 35 85 23